ardèche
LE DEPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRESENTATION DES TRAVAUX DU PONT DE CHARMES

Une collaboration bidépartementale pour une amélioration du trafic et du bien-être des riverains

24 mai 2017

La route départementale (RD) 11, qui se prolonge par la RD 111a appartenant au réseau départemental drômois, permet de relier la RD86 à la route nationale (RN) 7, située dans la Drôme. Le passage entre les deux départements enjambe l'Embroye et le Rhône et est composé de trois ponts successifs. Deux d'entre eux permettent une circulation à double sens.
Entre ces deux ouvrages d'art, se situe une ancienne voie communale reclassée en route départementale en 1967 mais dont la largeur ne permet qu'un passage alterné par des feux tricolores, ce qui ralentit la circulation entre les deux départements.

L'élargissement de cette voie, solution adéquate au vu de la circulation, a été retenu au Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020, qui valide et coordonne les grands projets utiles sur les territoires régionaux.

Les travaux seront engagés en 2019. Les deux Départements ont réfléchi ensemble aux meilleures solutions possibles, et l'ajout d'un calibrage de la RD111a ainsi que la création d'un giratoire sur la RN7 seront également envisagés pour optimiser le temps des travaux.

Ce chantier d'envergure verra la création d'un nouvel ouvrage, qui permettra **une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons, tout en assurant la continuité du trafic sur deux voies tout au long de la traversée.**

L'analyse multicritères des différentes solutions techniques envisageables a été lancée en avril 2017, et le bureau d'études sera retenu en juillet. Le montant de l'opération s'élève à 7,17 M€ HT. 3,94 M€ sont compris dans le CPER, et 3,22 M€ resteront à la charge des acteurs locaux (communautés de communes et Départements). **Le Département de l'Ardèche financera 35% de cette part**, soit 1,13 M€, auquel s'ajoutera 1,17 M€ de TVA, **pour un total de 2,3 M€.**

Pour Hervé Saulignac, *« cette solution présente de multiples avantages, car elle permettra de **fluidifier le trafic** entre les deux départements en attendant la construction d'un troisième pont sur le Rhône prévu plus au nord, tout en s'appuyant sur une infrastructure déjà existante et donc en limitant le coût de cette amélioration du trafic. D'autre part, l'élargissement de la voie présente **un intérêt notable en matière de développement durable,** créant à la fois la possibilité d'un service de transports en commun, et la liaison des voies vertes attenantes au pont, comme la ViaRhôna. »*

CP0524_visite Pont de Charmes

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr